

REQUALIFICATION DU BATIMENT 10 PLACE DE LA COMEDIE

Avenant n° 2

**ENTRE :**

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 20 février 2023 ;

d'une part,

**ET :**

Le titulaire du marché, ALM ALLAIN, 11 rue des perches – 17100 SAINTES, SIRET 526 380 118 000 38,

d'autre part,

**Vu :**

- le marché n° 2022030 relatif à la requalification du bâtiment 10 place de la Comédie – gros œuvre (lot n° 3) conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et ALM ALLAIN et notifié le 25 mai 2022 ;
- L'avenant n° 1 conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et ALM ALLAIN et notifié le 3 janvier 2023 ;
- la délibération du Conseil d'Agglomération de la CAN du 20 février 2023 autorisant la signature du présent avenant ;

**IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :**

Les démolitions en cours de chantier ont permis de découvrir des ouvrages ne pouvant être conservés en l'état et devant être déconstruits pour être remplacés. La plus value est compensée par une modification de la charpente prévue à ce lot et confiée au lot 6, permettant une optimisation financière et de planning.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS**

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites ci-avant.

**ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE**

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial	montant de l'avenant 1	montant après avenant 1	montant de l'avenant 2	montant après avenant 2
Montant total HT	423 688,98 €	19 046,12 €	442 735,10 €	-7 205,65 €	435 529,45 €
TVA 20,00%	84 737,80 €	3 809,22 €	88 547,02 €	- 1441,13 €	87 105,89 €
Montant total TTC	508 426,78 €	22 855,34 €	531 282,12 €	- 8 645,78 €	522 635,34 €

**ARTICLE 3 - ANNEXES**

Le présent avenant comporte l'annexe suivante :

- DEVIS MF22cnam-démol
- DEVIS MF22cnam-decoup
- DEVIS MFcnam(-)valu

**FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL**

A ....., le .....,  
Le titulaire

A Niort, le .....,  
Le représentant légal de la CAN

MARCHE N° 2022068 – LOT N° 6 : COUVERTURE ZINGUERIE

REQUALIFICATION DU BATIMENT 10 PLACE DE LA COMEDIE

Avenant n° 1

**ENTRE :**

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 20 février 2023 ;

d'une part,

**ET :**

Le titulaire du marché, LES COUVERTURES LOPEZ (mandataire du groupement), 19 rue René Soré – 79100 THOUARS, SIRET 438 069 189 00126,

d'autre part,

**Vu :**

- le marché n° 2022068 relatif à la requalification du bâtiment 10 place de la Comédie – Couverture - zinguerie (lot n° 6) conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et LES COUVERTURES LOPEZ (mandataire) et notifié le 13 octobre 2022 ;
- la délibération du Conseil d'Agglomération de la CAN du 20 février 2023 autorisant la signature du présent avenant ;

**IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :**

Afin d'optimiser le planning de chantier, pour le lot 6, il est proposé de modifier le type de charpente prévue et de conserver des ouvrages de couverture découverts en meilleur état que prévu. Ces modifications entraînent une légère plus-value au présent lot, mais des moins values au lot 3.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS**

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites ci-avant.

**ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE**

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial	montant de l'avenant	montant après avenant
Montant total HT	184 572,32 €	3 057,66 €	187 629,98 €
TVA 20,00%	36 914,46 €	611,53 €	37 525,99 €
Montant total TTC	221 486,78 €	3 669,19 €	225 155,97 €

**ARTICLE 3 - ANNEXES**

Le présent avenant comporte l'annexe suivante :

- DEVIS 22211023
- DEVIS NIO9271

**FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL**

A ....., le .....,  
Le titulaire

A Niort, le .....,  
Le représentant légal de la CAN

MARCHES N° 2022056 – LOT N° 8 : MENUISERIES EXTERIEURES  
MARCHES N° 2022033- LOT N° 9 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS MOBILIERS  
MARCHES N° 2022034 –LOT N° 10 : CLOISONS SECHES ISOLATION FAUX PLAFOND  
REQUALIFICATION DU BATIMENT 10 PLACE DE LA COMEDIE

Avenant n° 1

**ENTRE :**

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 20 février 2023 ;

d'une part,

**ET :**

Le titulaire des marchés, RIDORET MENUISERIE, 70 rue de Québec – ZI Chef de Baie – 17000 LA ROCHELLE, SIRET 302 001 797 00042,

d'autre part,

**Vu :**

- le marché n° 2022033 relatif à la requalification du bâtiment 10 place de la Comédie – Menuiseries intérieures bois – mobiliers (lot n° 9) conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et RIDORET MENUISERIE et notifié le 25 mai 2022 ;
- le marché n° 2022034 relatif à la requalification du bâtiment 10 place de la Comédie – Cloisons sèches - isolation - faux plafonds (lot n° 10) conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et RIDORET MENUISERIE et notifié le 25 mai 2022 ;
- le marché n° 2022056 relatif à la requalification du bâtiment 10 place de la Comédie – menuiseries extérieures (lot n° 8) conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et RIDORET MENUISERIE et notifié le 28 juillet 2022 ;
- la délibération du Conseil d'Agglomération de la CAN du 20 février 2023 autorisant la signature du présent avenant ;

**IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :**

Lot 8 : Menuiseries extérieures : A la demande du contrôleur technique, des vitrages classiques sont passés en verre feuilleté et un ouvrage prévu conservé est démoli (imposte vitrée)

Lot 9 : Menuiseries intérieures bois : Création d'un sanitaire supplémentaire au RDC et remplacement de porte n'ayant pas pu être réemployée suite à la démolition

Lot 10 : Cloisons sèches – Isolation – Faux Plafonds : Création d'un sanitaire supplémentaire au RDC

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS**

Les travaux décrits aux marchés initiaux sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites ci-avant.

**ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHÉ**

Le montant des marchés est modifié comme suit :

**Lot 9 - Menuiseries intérieures bois – mobiliers**

	montant initial	montant de l'avenant	montant après avenant
Montant total HT	151 687,02 €	6 881,24 €	158 568,26 €
TVA 20,00%	30 337,40 €	1 376,25 €	31 713,65 €
Montant total TTC	182 024,42 €	8 257,49 €	190 281,91 €

**Lot 10 - Cloisons sèches-isolation-Faux plafonds**

	montant initial	montant de l'avenant	montant après avenant
Montant total HT	281 644,06 €	3 015,75 €	284 659,81 €
TVA 20,00%	56 328,81 €	603,15 €	56 931,96 €
Montant total TTC	337 972,87 €	3 618,90 €	341 591,77 €

**Lot 8 - Menuiseries Bois extérieures**

	montant initial	montant de l'avenant	montant après avenant
Montant total HT	145 000,00 €	3 688,00 €	148 688,00 €
TVA 20,00%	29 000,00 €	737,60 €	29 737,60 €
Montant total TTC	174 000,00 €	4 425,60 €	178 425,60 €

**ARTICLE 3 - ANNEXES**

Le présent avenant comporte les annexes suivantes :

Lot 8 : V1-93946-1 et V1-94686-2

Lot 9 : V1-93052-2 et V1-94542-2

Lot 10 : V2-93045-2

**FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL**

A ....., le .....,  
Le titulaire

A Niort, le .....,  
Le représentant légal de la CAN

MARCHE N° 2022035 – LOT N° 11 : CHAPE - CARRELAGE

REQUALIFICATION DU BATIMENT 10 PLACE DE LA COMEDIE

Avenant n° 1

**ENTRE :**

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 20 février 2023 ;

d'une part,

**ET :**

Le titulaire du marché, GROUPE VINET SAS, 5 avenue de la Loge – MIGNE AUXANCES 86440, SIRET 344 869 334 00112,

d'autre part,

**Vu :**

- le marché n° 2022035 relatif à la requalification du bâtiment 10 place de la Comédie – Chape-Carrelage (lot n° 11) conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et GROUPE VINET SAS et notifié le 25 mai 2022 ;
- la délibération du Conseil d'Agglomération de la CAN du 20 février 2023 autorisant la signature du présent avenant ;

**IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :**

Lors du chantier en cours, un travail conjoint avec les entreprises en charge du chantier a permis à l'architecte de proposer un sanitaire supplémentaire dans le bloc du rez-de-chaussée, ce qui améliorera le confort et la fonctionnalité au vue des effectifs prévus sur le site. Cette modification a un impact sur plusieurs lots.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS**

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites ci-avant.

**ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHÉ**

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial	montant de l'avenant	montant après avenant
Montant total HT	38 750,00 €	1 817,90 €	40 567,90 €
TVA 20,00%	7 750,00 €	363,58 €	8 113,58 €
Montant total TTC	46 500,00 €	2 181,48 €	48 681,48 €

**ARTICLE 3 - ANNEXES**

Le présent avenant comporte l'annexe suivante :

- DEVIS 220157(5)

**FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL**

A ....., le .....,  
Le titulaire

A Niort, le .....,  
Le représentant légal de la CAN



MARCHE N° 2022037 – LOT N° 13 - : PEINTURE NETTOYAGE

REQUALIFICATION DU BATIMENT 10 PLACE DE LA COMEDIE

Avenant n° 1

**ENTRE :**

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 20 février 2023 ;

d'une part,

**ET :**

Le titulaire du marché, ARMONIE DECO, 272 rue du Pied Griffier – 79180 CHAURAY, SIRET 482 526 597 00034,

d'autre part,

**Vu :**

- le marché n° 2022037 relatif à la requalification du bâtiment 10 place de la Comédie – Peinture nettoyage (lot n° 13) conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et ARMONIE DECO et notifié le 25 mai 2022 ;
- la délibération du Conseil d'Agglomération de la CAN du 20 février 2023 autorisant la signature du présent avenant ;

**IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Lors du chantier en cours, un travail conjoint avec les entreprises en charge du chantier a permis à l'architecte de proposer un sanitaire supplémentaire dans le bloc du rez-de-chaussée, ce qui améliorera le confort et la fonctionnalité au vue des effectifs prévus sur le site. Cette modification a un impact sur plusieurs lots.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :**

**ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS**

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites ci-avant.

**ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE**

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial	montant de l'avenant	montant après avenant
Montant total HT	116 905,27 €	160,56 €	117 065,83 €
TVA 20,00%	23 381,05 €	32,11 €	23 413,16 €
Montant total TTC	140 286,32 €	192,67 €	140 478,99 €

**ARTICLE 3 - ANNEXES**

Le présent avenant comporte l'annexe suivante :

- DEVIS 22010614

**FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL**

A ....., le .....,  
Le titulaire

A Niort, le .....,  
Le représentant légal de la CAN

MARCHE N° 2022039 – LOT N° 15 – PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION

REQUALIFICATION DU BATIMENT 10 PLACE DE LA COMEDIE

Avenant n° 2

**ENTRE :**

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 20 février 2023 ;

d'une part,

**ET :**

Le titulaire du marché, SARL AZAY CHAUFFAGE, 6 rue Jacques CARTIER – ZA de Baussais – 79260 LA CRECHE, SIRET 422 542 605 000 31,

d'autre part,

**Vu :**

- le marché n° 2022039 relatif à la requalification du bâtiment 10 place de la Comédie – Plomberie – chauffage - ventilation (lot n° 15) conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et SARL AZAY CHAUFFAGE et notifié le 25 mai 2022 ;
- L'avenant n° 1 conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et SARL AZAY CHAUFFAGE et notifié le 2 janvier 2023 ;
- la délibération du Conseil d'agglomération de la CAN du 20 février 2023 autorisant la signature du présent avenant ;

**IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :**

Lors du chantier en cours, un travail conjoint avec les entreprises en charge du chantier a permis à l'architecte de proposer un sanitaire supplémentaire dans le bloc du rez-de-chaussée, ce qui améliorera le confort et la fonctionnalité au vue des effectifs prévus sur le site. Cette modification a un impact sur plusieurs lots.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS**

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites ci-avant.

**ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE**

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial	montant de l'avenant 1	montant après avenant 1	montant de l'avenant 2	montant après avenant 2
Montant total HT	214 000,00 €	2 644,60 €	216 644,60 €	385,22 €	217 029,82 €
TVA 20,00%	42 800,00 €	528,92 €	43 328,92 €	77,04 €	43 405,96 €
Montant total TTC	256 800,00 €	3 173,52 €	259 973,52 €	462,26 €	260 435,78 €

**ARTICLE 3 - ANNEXES**

Le présent avenant comporte l'annexe suivante :

- DEVIS 22023CNA / TS02 A.

**FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL**

A ....., le .....,  
Le titulaire

A Niort, le .....,  
Le représentant légal de la CAN

MARCHE N° 2022040 – LOT N° 16 : ELECTRICITE COURANT FORT ET FAIBLE

REQUALIFICATION DU BATIMENT 10 PLACE DE LA COMEDIE

Avenant n° 1

**ENTRE :**

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 20 février 2023 ;

d'une part,

**ET :**

Le titulaire du marché, INEO ATLANTIQUE, 3C rue Thomas Portau – 79000 NIORT, SIRET 414 799 296 00465,

d'autre part,

**Vu :**

- le marché n° 2022040 relatif à la requalification du bâtiment 10 place de la Comédie – Electricité courant fort - courant faible (lot n° 16) conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et INEO ATLANTIQUE et notifié le 25 mai 2022 ;
- la délibération du Conseil d'Agglomération de la CAN du 20 février 2023 autorisant la signature du présent avenant ;

**IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Lors du chantier en cours, un travail conjoint avec les entreprises en charge du chantier a permis à l'architecte de proposer un sanitaire supplémentaire dans le bloc du rez-de-chaussée, ce qui améliorera le confort et la fonctionnalité au vue des effectifs prévus sur le site. Cette modification a un impact sur plusieurs lots.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :**

**ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS**

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites ci-avant.

**ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE**

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial	montant de l'avenant	montant après avenant
Montant total HT	159 994,48 €	690,36 €	160 684,84 €
TVA 20,00%	31 998,90 €	138,07 €	32 136,97 €
Montant total TTC	191 993,38 €	828,43 €	192 821,81 €

**ARTICLE 3 - ANNEXES**

Le présent avenant comporte l'annexe suivante :

- Devis 22-ITL3-05317

A ....., le .....,  
Le titulaire

A Niort, le .....,  
Le représentant légal de la CAN